

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

Point 7.5 de l'ordre du jour provisoire

CD54/INF/5
10 juillet 2015
Original: espagnol

A. MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

Antécédents

1. Ce rapport fait le point sur les progrès réalisés dans la lutte contre le tabagisme dans la région des Amériques, entre le 30 juin 2013 (rapport CD52/INF/4) (1) et le 30 avril 2015, dans le cadre des résolutions CD48.R2 (2008), adoptée par le 48^e Conseil directeur (2), et CD50.R6 (2010), approuvée par le 50^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) (3).

Le point sur les progrès réalisés

2. La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT) compte désormais 30 États parties de la région des Amériques depuis la ratification d'El Salvador (octobre 2014). Au cours des deux dernières années, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats de la CCLAT ont été lents.

3. Dans le domaine de la surveillance, un nouveau cycle de l'*Enquête mondiale sur la consommation de tabac chez les jeunes* a été réalisé dans sept pays et est en cours de préparation dans quatre autres. L'*Enquête mondiale sur la consommation de tabac chez les adultes* a été répétée au Mexique et a été réalisée pour la première fois au Costa Rica. Il convient de noter que l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ont inclus des questions normalisées sur le tabac dans leurs enquêtes nationales.

4. Le Chili et le Venezuela ont pris des mesures pour augmenter le prix des produits du tabac dans le cadre de leurs réformes fiscales respectives. Le Honduras, pour sa part, a ajusté dans le même temps la taxe spécifique sur le tabac pour tenir compte de l'inflation ; la Dominique et la Grenade ont augmenté la taxe spéciale sur la consommation, augmentation entrée en vigueur durant de 2015, tandis que Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie progressent pour ce qui est des propositions à cet égard. En ce qui concerne le commerce illicite du tabac, le Protocole compte six Parties et deux d'entre elles (le Nicaragua et l'Uruguay) appartiennent à la Région.

5. Pour ce qui est des environnements sans fumée, aucune nouvelle législation n'a été adoptée, mais des réglementations pour l'application de la législation au Brésil sont entrées en vigueur en décembre 2014.

6. La Jamaïque, le Suriname et Trinité-et-Tobago ont adopté des réglementations pour l'application de leurs législations sur l'emballage et l'étiquetage des produits du tabac, y compris l'utilisation de mises en garde graphiques relatives aux conséquences pour la santé, et plusieurs pays ont par ailleurs renouvelé ces images au cours de l'exercice biennal. À ce jour, toutes les Parties qui n'ont pas encore mis en œuvre l'article 11 de la CCLAT ont dépassé le délai imparti pour le faire.

7. L'Uruguay a rejoint les quatre pays qui ont approuvé une interdiction totale de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac (le Brésil, la Colombie, le Panama et le Suriname). À la fin du présent exercice biennal, les 22 pays qui n'ont pas encore appliqué cet article auront dépassé la date limite stipulée dans la CCLAT pour le mettre en œuvre.

8. La situation de l'ingérence de l'industrie du tabac contre les politiques de lutte contre le tabagisme reste inchangée.

9. Le Bureau sanitaire panaméricain a continué à fournir un appui technique, tant pour la rédaction que pour le processus d'adoption et d'application des lois pour la lutte contre le tabagisme et, en outre, pour se défendre contre les attaques de l'industrie. Une aide a continué d'être apportée aux Parties et au Secrétariat de la Convention-cadre dans les communications qui ont lieu entre les réunions de la Conférence des Parties. Un atelier régional préparatoire pour la sixième session de la Conférence des Parties a été organisé avec le soutien financier du Panama. Enfin, le Secrétariat a présenté un *amicus curiae*, qui a été accepté le 18 mars de cette année, dans le cadre de l'arbitrage demandé par Philip Morris contre l'Uruguay devant le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), une institution qui appartient au Groupe de la Banque mondiale.¹

Mesures recommandées pour améliorer la situation

10. En général, les recommandations formulées dans le rapport de situation de 2013 (document CD52/INF/4) sont réitérées en mettant l'accent en particulier sur le fait que :

- a) les Parties envisage la ratification du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, adopté lors de la cinquième session de la Conférence des Parties de la CCLAT de l'OMS, si elles ne l'ont pas encore fait ;
- b) l'Argentine, Cuba, les États-Unis d'Amérique, Haïti et la République dominicaine envisagent de ratifier la CCLAT de l'OMS ;

¹ <http://www.iareporter.com/>

- c) les États Membres considèrent la possibilité d'appliquer les quatre « best buys » associés à la lutte contre le tabagisme, afin d'atteindre l'objectif du Système mondial de surveillance du tabagisme, à savoir une baisse de 30 % de la prévalence de la consommation de tabac d'ici à 2025, s'ils ne l'ont pas encore fait ;
- d) les États Membres envisagent d'intégrer la question de la lutte contre le tabagisme dans le programme de tous les organismes des Nations Unies au niveau des pays, ainsi que dans tous les projets dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)² (4, 5).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

11. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport de situation et à formuler les recommandations qu'il jugera appropriées.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac [Internet]. 52^e Conseil directeur de l'OPS, 65^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2013 ; Washington (DC) États-Unis. Washington (DC) : OPS ; 2013 (document CD52/INF/4-D) [consulté le 21 mars 2015]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=8833&Itemid=40033&lang=fr
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac : opportunités et défis concernant sa mise en œuvre aux Amériques [Internet]. 48^e Conseil directeur de l'OPS, 60^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 29 septembre au 3 octobre 2008 ; Washington (DC) États-Unis. Washington (DC) : OPS, 2010 (résolution CD48.R2) [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur : <http://www1.paho.org/french/gov/cd/cd48.r2-f.pdf>
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Renforcement de la capacité des États Membres pour mettre en œuvre les dispositions et les directives de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac [Internet]. 50^e Conseil directeur de l'OPS, 62^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1er octobre 2010 ; Washington (DC) États-Unis. Washington (DC) : OPS ; 2010 (résolution CD50.R6) [consulté le 3 mars 2013]. Disponible sur : <http://www2.paho.org/hq/dmdocuments/2010/CD50.R6-f.pdf>.

² Dans le droit fil de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et en application de la résolution du Conseil économique et social (ECOSOC) de juillet 2012.

4. Nations Unies. Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles [Internet]. Assemblée générale des Nations Unies, Soixante-sixième session ; du 19 au 20 septembre 2011 ; New York, États-Unis : ONU ; 2011 (projet de résolution A/66/L.1) [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur : <http://www.un.org/es/comun/docs/index.asp?symbol=A/66/L.1&referer=http://www.un.org/es/ga/ncdmeeting2011/documents.shtml&Lang=F>.

5. Nations Unies, Conseil économique et social. Projet de résolution présenté par le Vice-président du Conseil, Luis Alfonso de Alba (Mexique), à l'issue de consultations. Cohérence de la lutte anti-tabac à l'échelle du système des Nations Unies [Internet]. Conseil économique et social des Nations Unies, Session de fond de 2012; du 2 au 27 juillet 2012 ; New York, États-Unis : ECOSOC ; 2012 (document E/2012/L.18) [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2012/L.18&Lang=F .

- - -